

REGARDS SUR LES

musées

ARTS
& PUBLICS

160 MUSÉES
GRATUITS
Le premier dimanche du mois

LE SOIR

Art contemporain et espace public : **Je t'aime, moi non plus !**

Dans cet espace profondément conflictuel que représente l'espace public, l'art divise... Intitulé *Art public et controverses, XIX^e-XXI^e siècle*, le dernier ouvrage de Julie Bawin nous offre une vue d'ensemble passionnante des débats houleux, censures et autres déboulonnages que suscitent et rencontrent les œuvres d'art quand elles sortent des lieux sacrés et confinés (musées et galeries) pour s'inviter dans notre environnement. Un sujet passionnant qui explore, avec rigueur et profondeur, un nombre considérable de cas qui firent couler beaucoup d'encre.

Si l'espace public est le premier lieu d'éducation permanente aux arts et à la culture, il est aussi le premier endroit de contestations. En toute logique : quelle que soit sa nature, dès qu'un choix est posé, il se confronte à une pluralité de jugements et d'opinions, mais aussi à tous les rejets et frustrations qui en découlent. C'est ainsi que, tout naturellement, l'histoire de l'art public est intimement liée à l'histoire des controverses. Un sujet alimenté par de brûlantes questions d'actualité autour de la cancel culture, du wokisme et de l'appropriation culturelle.

Éclairage du phénomène en compagnie de Julie Bawin.

L'art public est indissociablement lié à la question de la controverse. Existe-t-il des arguments ou objections qui reviennent constamment ?

Bien que l'histoire des controverses soit intimement liée à l'évolution des mœurs, des mentalités et des normes sociales, nous observons une forme de permanence dans les arguments pour contester une œuvre. Le plus évident est la question du droit de regard des citoyens vis-à-vis d'une œuvre financée avec les deniers publics, qui apparaît dès lors comme un bien commun qui devrait emporter l'adhésion du plus grand nombre. Cette idée de l'opinion publique se forge au XIX^e siècle. C'est de cette époque que date le premier scandale que j'aborde dans mon ouvrage. Soit l'accueil réservé à *La Danse* de Carpeaux. Dès son installation, en 1869, on assiste à un débat opposant les

partisans de la modernité aux défenseurs d'une sculpture plus académique. Aussi, qu'il s'agisse de Carpeaux dans le dernier tiers du XIX^e siècle, de Lambeaux, qualifié d'artiste pornographe en 1905 avec notamment son *Faune mordu* exposé à Liège, ou encore de Paul McCarthy et son « plug anal » sur la place Vendôme en 2010, l'argument d'une atteinte à la moralité sexuelle et religieuse est un argument qui revient de décennie en décennie, même si bien sûr les critères esthétiques ont évolué.

À leur décharge, les œuvres d'art sont souvent mises en pâture, sans clé de lecture, et viennent chahuter l'environnement de populations non initiées, qui ne les ont pas demandées...

Absolument ! Ces œuvres (le plus souvent privées de dispositifs de médiation offrant des explications) s'adressent avant tout à des spectateurs involontaires et non initiés, ce qui explique que les controverses sont bien plus nombreuses dans l'espace public que dans les musées, où les œuvres conservent leur part de sacré. Dans l'espace public, elles sont d'une certaine façon désacralisées. Il faut également distinguer les actes de vandalisme qui découlent d'une polémique et ceux qui relèvent de l'incivilité. Au Musée du Sart Tilman, certaines œuvres — qui ne sont absolument pas de nature offensante — sont taguées car les auteurs y voient simplement un support pour s'exprimer. De manière générale, de nombreux mouvements de protestation à l'encontre d'une nouvelle œuvre installée n'auraient pas lieu si la médiation était renforcée.





© BERNARD VENET, L'ARC MAJEUR. CHARLES PAULICEVICH/META-MORPHOSIS © BERNAR VENET, ADAGP PARIS, 2024

L'ARC MAJEUR DE BERNAR VENET SUR L'E411. PARFAIT EXEMPLE DE VANDALISME D'ÉTAT

Prouesse technique imaginée par Bernar Venet en 1985, l'*Arc majeur* — plus grande sculpture d'acier au monde ! — a été installé sur l'autoroute E411 à hauteur de Rochefort en 2019. L'œuvre se compose de deux arcs donnant l'impression d'un demi-cercle entrecoupé par la route. Mais ça, c'était avant... Avant que la nature ne reprenne ses droits. À présent, la végétation a englouti la partie inférieure qui disparaît presque totalement. L'œuvre fait peine à voir. Qu'importe le sens de circulation, le voyageur observera une seule moitié de l'œuvre, ne comprenant pas — ou alors vraiment au tout dernier instant — que cette partie répond à une autre totalement invisibilisée. Une situation absurde qui dévalorise une œuvre sublime ! La faute à qui ? Vraisemblablement à la Région wallonne qui n'entretient pas ou si mal les lieux. Ce phénomène nous est éclairé par Julie Bawin : « Le manque d'entretien, par faute de moyens financiers, est le fléau de l'art public ; ce que l'artiste Daniel Buren a qualifié, en son temps, de vandalisme d'État. » Et Bernar Venet dans tout ça ? Qu'en sait-il et qu'en dit-il ?

Afin de favoriser l'adhésion du public, ne serait-il pas opportun de procéder à plus de consultations populaires, en amont de l'installation ?

Même si les initiatives en faveur d'une démocratie participative sont difficilement contestables, dans le cas de l'art public ce n'est pas souhaitable. Nous obtiendrions l'inverse de ce qui est initialement souhaité. Pour le comprendre, il faut revenir à l'ambition première de l'intégration des œuvres dans l'espace public, à savoir faire sortir la création la plus contemporaine du cénacle confiné et élitiste des galeries et des musées. Or, le danger est de voir les artistes — déjà contraints par de très lourds cahiers de charges — proposer des œuvres stériles sans aucune prise de risque. Cette obsession du consensus nous conduirait à installer des œuvres stériles, conventionnelles, qui ne sont pas à l'image des tendances novatrices de l'art.

En Belgique, les débats portent essentiellement sur des questions liées au colonialisme... Rares sont les œuvres qui sont vandalisées en raison de leur esthétique polémique.

En effet, pour des raisons historiques, les polémiques en Belgique portent majoritairement sur le colonialisme. Ce sont des œuvres conflictuelles depuis de longues années, conflit que le mouvement Black Lives Matter a ravivé. Si peu d'œuvres ont été déboulonnées, c'est peut-être en raison de la nature du Belge, plus habitué aux compromis et à être dans l'acceptation (y compris d'un humour plus

corrosif). Si l'œuvre de McCarty avait été présentée sur la Grand'Place, elle aurait sans aucun doute provoqué un scandale, mais je pense que nous n'en serions pas arrivés à la destruction de l'œuvre et à l'agression physique dont l'artiste a été victime.

En tant que directrice d'un musée de sculptures, quel est votre avis sur le traitement à réserver aux œuvres publiques signées par des artistes faisant l'objet de poursuites judiciaires ? Je pense notamment aux œuvres de Jan Fabre.

Tout va dépendre du contrat qui lie l'institution à l'œuvre et à l'artiste. Dans le cas de la Ville de Namur qui avait placé un bandeau sur les yeux de l'autoportrait de Jan Fabre pour marquer son désaccord, la mesure n'était légalement pas autorisée. C'était une atteinte au droit moral de l'artiste. Une clause contractuelle stipule que l'œuvre ne peut être dénaturée et ne peut être déplacée pour des raisons liées à la sécurité publique ou des problèmes techniques. Dans tous les cas se pose la question cruciale de la dissociation entre l'homme et l'artiste. À mon sens, le mieux est de respecter les termes du contrat tout en informant le public en ajoutant une plaque explicative qui souligne la condamnation sévère des faits de violence reprochés.

PROPOS RECUEILLIS PAR GWENNAËLLE GRIBAUMONT

BIO EXPRESS

Docteure en histoire de l'art, Julie Bawin est professeure à l'Université de Liège (histoire de l'art de l'époque contemporaine) et directrice du Musée d'Art contemporain en plein air du Sart Tilman. Spécialisée dans l'étude du commissariat d'exposition, elle dédie ses travaux actuels à l'histoire du curating, l'art public et la muséalisation de l'art-performance.



Julie Bawin,
Art public et controverses.
XIX^e-XXI^e siècle, Paris,
CNRS Éditions, 2024,
371 pages.